

Conseil municipal du 25 mars 2015
Compte rendu sommaire

Pour 2015, nous avons une importante diminution des dotations de l'Etat : la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat s'élève à 3.67 milliards d'€.

Pour notre commune cela correspond à - 42 756 € de Dotation Globale de Fonctionnement, un versement de 4500 € au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales) et un reversement à l'Etat de 65 700 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources).

Pour rappel : le coût annuel prévisionnel des TAP est de 63 000 € tandis que les recettes dues aux fonds d'amorçage sont de 12 500 €, soit un déficit de 50 500 €.

Dans cette conjoncture difficile, le souhait du conseil municipal a été de maintenir la commune sur la route du progrès et le maintien de l'investissement.

Pour nous, pendant ces deux prochaines années l'investissement le plus important sera celui de la construction du groupe maternelle avec le réaménagement des accès et le recalibrage de la chaussée, pour un coût prévisionnel de 1 800 000 €.

Le financement de 1 000 000 € représentera une charge financière de 70 000 € d'annuité. Après plusieurs réunions et face à cet état de fait, la commission des finances pour pallier à ces dépenses avait décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation (TH) et celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après réajustement le taux de taxe d'habitation passe de 8.95% à 9.98%, ce taux restera le plus faible des dix communes de la CCCND.

Le produit supplémentaire de la TH représentera 50% du montant de l'annuité de l'emprunt contracté pour les travaux du groupe maternelle.

Malgré cette réduction des dotations de l'Etat, notre volonté a été de maintenir la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les familles.

Une nouvelle fois nous avons été novateurs en demandant, par le biais de la taxe d'apprentissage, la priorisation du versement de cette taxe obligatoire par les entreprises pour le financement des activités des TAP.

Nous allons maintenir nos investissements dans 10 domaines différents :

Entretien du patrimoine communal – Aménagements dans le domaine sportif – Sécurité – Environnement – Information et communication – Vie associative – Social – Aménagement dans le domaine scolaire – Evènementiel – Urbanisme.

-Entretien du patrimoine communal : travaux pour l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite pour un coût de 25 000 € : il faut aller encore plus loin et c'est ce que nous ferons.

-Aménagements dans le domaine sportif : mise en place d'un nouveau jeu type « pump park » pour les enfants dans le parc de la maison pour tous, aménagement d'un skate parc avec installation d'un nouveau mode de parcours de santé accessible à tous, travaux de mise aux normes pour certains bâtiments communaux avec notamment la réfection du tracé basket pour le hall des sports.

-Sécurité : amélioration de l'éclairage à proximité du centre commercial, le lotissement « la grimaudière », et sur 1km route de Comberousse, des travaux sécurité sur le CD 36 avec la réalisation d'un chemin piétonnier ainsi que des travaux sécurité rue lafayette, rue du stade, rue de la chapelle et rue des barbières.

-Environnement : la poursuite de la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires avec à terme l'achat d'un matériel spécifique

Petit rappel : les travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Reventin Vaugris sont en cours pour un coût 15 000 000 €. Dans le prolongement de cette opération la commune réalisera un bassin d'écêtement (coût prévisionnel 400 000€). Ces travaux devront être conformes à la loi sur l'eau ; le cabinet SEDIC / ERCD aura en charge le suivi et la gestion de ce dossier.

En ce qui concerne l'Aéroport Lyon St Exupéry : la Loi MACRON prévoit la privatisation de certains aéroports régionaux dont Lyon St Exupéry. L'Aéroport de Toulouse a été bradé à 300 millions d'euros alors qu'il était bénéficiaire de 10 millions d'euros par an. une motion de soutien a été prise par l'association « Ville et aéroport » qui souligne que les aéroports restent des outils d'aménagement du territoire.

-Information – communication : un panneau d'information supplémentaire sera installé rue du stade, et le site internet de la commune sera opérationnel en cette fin de premier semestre 2015.

-Vie associative : les aides accordées aux associations, et notamment à l'union commerciale dans le cadre de ses activités d'animations, et la mise à disposition d'une chambre froide sont maintenues.

-Social : Nous continuons à aider les restos du cœur, la ligue contre le cancer et nous maintenons notre aide allouée au CCAS pour 15 750 € et notre soutien apporté aux activités culturelles afin de favoriser le lien social sur la commune.

-Aménagement dans le domaine scolaire : avec la construction du groupe maternelle qui regroupera les 2 écoles (+ de 20% de notre population fréquentera ce lieu qui apportera satisfaction et commodités).

Les tarifs proposés de la garderie périscolaire sont les suivants : 1.80 € le matin, 3.40 € le soir et 4.50 € matin et soir.

Le prix du repas au restaurant scolaire reste inchangé depuis 2014 et sera reconduit soit 3.85€.

-Evènementiel : Nous sommes partie prenante avec le comité de jumelage depuis 1970 (45 ans), nous organisons la journée des entreprises.

La Fête d'été, le 4 juillet, rassemblera tous ceux qui voudront se retrouver pour participer ensemble à un moment privilégié autour du bœuf à la broche.

Nous participons avec le Sou des écoles à l'organisation de Briqu'Expo, les 12 et 13 septembre prochains.

-Urbanisme : la réforme du POS et la mise en place du PLU se poursuivent. Une réunion a déjà eu lieu.

L'aménagement de la place de l'église avec la construction d'une halle marchande suit son cours.

Concernant les aides financières demandées celles-ci ne se réaliseront qu'en 2017 et les nouveaux dossiers que nous déposons ne verront le jour qu'en 2019, d'où l'importance de déposer les nouveaux dossiers de subvention en temps et en heure.

1/ Budget général

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Ont été réalisés :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses	1 319 447.68 €
⇒ Recettes	1 735 244.13 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 50 000 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 465 796.45 €

Section d'Investissement

⇒ Dépenses	977 710.11 €
⇒ Recettes	1 187 987.93 €
⇒ Déficit antérieur reporté	- 417 388.41 €
⇒ Dégageant un déficit de clôture de	- 207 110.59 €

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 258 685.86 €.

Le Conseil Municipal, CONSTATE que les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont identiques, APPROUVE le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 465 796.45 € comme suit :

*** 424 446.45 € au compte 1068 besoin de financement de la section d'investissement**

*** 41 350 € le solde au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif du budget général de l'exercice 2014.

Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (SAUGEY Catherine, ROHEL Jean Paul, HOUDEAU Annick)

ADOpte le budget primitif de la commune 2015 comme suit :

-Section de fonctionnement

Dépenses 1 608 437 €

Recettes 1 608 437 €

-Section d'investissement

Dépenses 2 655 567.45 €

Recettes 2 655 567.45 €

Vote des taux d'imposition communaux année 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 3 abstentions (ROHEL Jean Paul, SAUGEY Catherine, HOUDEAU Annick) ,DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2015 :

	Pour mémoire 2014	2015
Taxe d'habitation	8.95 %	9.98 %
Taxe foncière propriétés bâties	15%	15%
Taxe foncière propriétés non bâties	62.86%	62.86%

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité sur la révision des tarifs de la garderie périscolaire et sur les subventions versées aux associations :

Garderie périscolaire : Révision du tarif au 1^{er} septembre 2015 :

	Tarifs 2015
Garderie le matin	1.80 €
Garderie le soir	3.40 €
Garderie matin et soir	4.50 €

Subventions versées aux associations

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des montants de subventions attribués aux associations par la commission des finances (compte 6574)

Associations	Montants
ACCA	160 €
AERO'K	300 €
Amicale laïque	200 €
Art et culture	250 €
Basket	1100 €
Boules	200 €
Caligae	200 €
Chambre des métiers de Vienne	160 €
Chiffres et lettres	200 €
Chorale	200 €
Club de l'amitié	200 €
Comice agricole	150 €
Comité local d'action sociale	200 €

Comité de jumelage	1 000 €
Conscrits	200 €
Danse	400 €
Diemoz grimp	400 €
Diemoz compet	200 €
DSM	200 €
Echevettes	200 €
Flamenco	300 €
Football	2 000 €
Gymnastique Diémoise	400 €
Gym volontaire	500 €
Karaté	700 €
Ludo Diem	200 €
Ordre du Romarin	150 €
Moto club	200 €
Musikorizon	170 €
Musique	300 €
Photo club	200 €
Les petites mains	200 €
Les peintres	170 €
Sou des écoles	2400 €
Stock car	200 €
Tennis	600 €
Tennis de table	200 €
Twirling	200 €
UMAC	200 €
FNACA	200 €
Union commerciale	953 €

2/ Budget assainissement

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 budget annexe assainissement

Ont été réalisés :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses	132 606.51 €
⇒ Recettes	160 144.10 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 1710.47 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 29 248.06 €

Section d'Investissement

⇒ Dépenses	25 840.24 €
⇒ Recettes	57 082 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 23 027.13 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 54 268.89 €

Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 83 516.95 €.

Le Conseil Municipal, CONSTATE que les résultats du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement sont identiques, APPROUVE le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation 2014

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation soit 29 248.06 € au compte 1068 besoin de financement de la section de d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation du compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2014.

Budget Assainissement 2015

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré avec 3 abstentions (SAUGEY Catherine, ROHEL Jean Paul, HOUDEAU Annick) ,ADOPTÉ le budget assainissement de la commune 2015 comme suit :

-Section d'exploitation

Dépenses	145 260 €
Recettes	145 260 €

-Section d'investissement

Dépenses	252 681.95 €
Recettes	252 681.95 €

Redevance assainissement : révision du tarif au 1^{er} janvier 2016

→ Le tarif de la redevance assainissement pour les habitants de la commune de Diémoz est fixé à 1.05 € par m³ d'eau consommé à compter du 1^{er} janvier 2016.

→ Le tarif de la redevance assainissement des consommateurs extérieurs à la commune raccordés au réseau de Diémoz (ex : Entreprise ALDI à Oytier St Oblas, ZAC du Mont Guillaume) est fixé à 1.35 € par m3 d'eau consommé à compter du 1^{er} janvier 2016.

3/Dossiers de subventions

Parcours de santé : Subvention Conseil Général de l'Isère

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général de l'Isère pour la réalisation d'un parcours de santé à proximité du skate parc en cours de réalisation.

Montant prévisionnel des travaux 139 629.50 € HT.

Accessibilité pour les personnes handicapées :

Différents travaux doivent être réalisés dans la salle polyvalente Gabriel REY et le Hall des sports pour améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'étude et le suivi des travaux seront effectués par Jean Paul Clavier Architecte pour un montant de 4400 € ht.

4/ Aéroport Lyon Saint Exupéry : Rappel motion d'interdiction des vols de nuit

Motion contre la privatisation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry

Monsieur le Maire, en qualité de membre du conseil d'administration de l'association « Ville et Aéroport », expose au conseil municipal que le vote de la loi Macron a entériné le dispositif de privatisation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Il précise qu'aujourd'hui l'Etat détient 60% du capital de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, la CCI de Lyon 25 %, la métropole de Lyon, la Région Rhône Alpes et le Département du Rhône chacun 5%. L'intérêt de cet aéroport va bien au-delà du simple intérêt local même si celui-ci reste la principale motivation de cette motion. Son intérêt est stratégique répondant d'abord aux besoins civils et touristiques puis naturellement économiques. L'aéroport constitue un outil vital pour la dynamique économique de notre région et de notre territoire, et joue un véritable rôle de service public pour le transport des personnes et des biens de plusieurs régions. Cet outil public structure l'avenir du territoire local et national.

La politique de vendre ses actifs pour combler des déficits est naturellement de la responsabilité de l'Etat mais elle implique, dans le cas de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, un impact direct sur l'avenir de notre territoire.

Sans concertation, sans enquête publique, sans aucune déclaration d'utilité publique, sans aucune consultation des élus locaux, des habitants et des associations, une loi a été votée à l'Assemblée Nationale et la vente de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry sera très prochainement inscrite à l'ordre du jour du conseil des ministres.

Ici s'inscrit un risque démesuré pour les habitants et les élus de ce territoire : l'expression de notre opposition à la mise en place de vols de nuit aura-t-elle toujours le même impact, demain, face à un actionnariat privé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la motion prise contre la privatisation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry :

- demander le maintien d'un actionnariat public pour la gestion de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry,

- demander que ce processus de privatisation, non encore abouti, soit mené en concertation avec les territoires voisins de l'aéroport.

6/ Questions diverses

SEDI : groupement de commandes

En complément à la délibération du 16 février 2015 sollicitant l'adhésion de la commune de Diémoz au groupement de commandes du SEDI pour la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité, le pourcentage de rémunération du SEDI sur cette opération s'élèvera à 0.5% de la facture annuelle TTC d'énergies.

Mise en conformité des périmètres de protection du captage de Lafayette sur les communes de Diémoz et Saint-Georges- d'Espéranche

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité demande l'application de la directive nitrate au périmètre de protection éloignée du captage de Lafayette concernant l'épandage des produits organiques.